

Plan antichute Auvergne-Rhône-Alpes

Axe 2 : Aménager son logement pour éviter les risques de chute

Fiche action n° 1

Site internet

<https://mdph.puy-de-dome.fr/la-mdph/espace-autonomie-63.html>

Titre de l'action	
Analyse des facteurs de risque de chutes – Espace Autonomie 63 et Équipe locale d'accompagnement sur les aides techniques (EQLAAT)	
Contexte	<p>Si les MDPH ont pour vocation de compenser toutes situations de handicap, une partie de la population (non éligible à la prestation de compensation de handicap) se retrouve en dehors de son champ d'intervention. Dans le Puy-de-Dôme, dès 2014, lors de l'écriture des précédents schémas départementaux sur le champ de la gérontologie et celui du handicap, de fortes attentes en termes d'information, de conseil et de préconisation d'aménagement de logement, de stratégie de compensation et d'utilisation d'aides techniques avaient été identifiées. Fort de ces constats et de ces attentes, est né en 2017 le dispositif départemental « Espace Autonomie 63 ». L'objectif était de répondre à l'enjeu du maintien à domicile de tous les Puydômois quels que soient leurs âges, l'origine de leurs pertes d'autonomie ou l'éligibilité ou non à une prestation, en simplifiant l'accès à l'information, mais surtout en mettant à disposition de la population l'expertise d'un ergothérapeute.</p>
Description de l'action	<p>L'Espace Autonomie 63 dispose de plusieurs services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un dispositif d'information et de conseil pour le soutien à l'autonomie avec une logique de service public gratuit dénué d'intérêt commercial pour les usagers, leurs aidants, les professionnels, d'un accompagnement inconditionnel (un seul critère d'inclusion : être domicilié dans le Puy-de-Dôme) ; • une équipe dédiée (des ergothérapeutes, un chargé de mission) dont le rôle est de mettre en œuvre sur le territoire des accompagnements individuels et des actions collectives ; • un parc d'aides techniques à disposition. <p>Il met en place des accompagnements individuels durant lesquels il partage aux personnes concernées des informations répondant aux besoins liés à la perte d'autonomie, des conseils personnalisés en réalisant des visites à domicile par le biais d'une évaluation de la situation globale de la personne dans son lieu de vie, des préconisations individualisées de réadaptation, une information sur les financements à solliciter et une réorientation possible vers d'autres partenaires.</p> <p>Il organise également des ateliers collectifs à destination du grand public sur différentes thématiques telles que la prévention des chutes, durant lesquels une analyse collective des facteurs d'apparition de chutes est réalisée (développer le niveau de connaissances de chacun au sujet de la problématique des chutes, apporter des conseils pour limiter les risques de chutes, mettre en place un accompagnement individualisé dans le lieu de vie de la personne</p>

	<p>si besoin afin d'évaluer une problématique de chutes, bénéficier de conseils personnalisés pour adapter son logement ou sur les aides techniques, rechercher des financements). Ces derniers sont accessibles aux personnes âgées de plus de 60 ans. Des ateliers collectifs à destination des professionnels afin de leur présenter l'action de l'Espace autonomie et les sensibiliser à l'expertise ergothérapeutique, à l'utilisation des aides techniques ainsi qu'à l'aménagement de logement sont également mis en place.</p> <p>Espace Autonomie 63 est en mesure d'orienter les personnes évaluées à risque de chute vers l'Équipe locale d'accompagnement aux aides techniques (EqLAAT) si nécessaire. L'EqLAAT 63 est menée par la même équipe d'ergothérapeutes intervenant au sein de l'Espace Autonomie. Elle réalise des visites au sein du domicile des personnes afin d'évaluer leur situation globale dans leur lieu de vie et teste, avec elles, des aides techniques. En fonction de leurs besoins, l'équipe EqLAAT peut également prêter du matériel, apporter des conseils sur les aides techniques, accompagner les personnes âgées sur les financements à solliciter, aider à la mise en place du plan de financement et réorienter les personnes vers d'autres partenaires (professionnels du secteur médico-social ou sanitaire en fonction de la situation des bénéficiaires, relais vers services experts si nécessaire...).</p>
Objectifs	<p><u>Objectifs généraux (Espace Autonomie 63) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • éviter ou faire reculer la perte d'autonomie par un repérage précoce ; • favoriser la participation des usagers dans leurs activités de vie quotidienne ; • informer sur les besoins liés à la perte d'autonomie (adaptation du logement et/ou aides techniques) ; • prévenir les situations de fragilité chez les personnes handicapées et/ou âgées ; • apporter des informations et conseils personnalisés sur le lieu de vie des usagers ; • soutenir le rôle de l'aidant professionnel ou familial, faciliter et sécuriser son intervention ; • proposer des sessions d'information et de prévention via des ateliers collectifs. <p><u>Objectifs spécifiques (EQLAAT) :</u> Proposer un accompagnement spécifique tout au long du processus d'évaluation, d'acquisition (dont aide au montage du plan de financement), de prise en main de l'aide technique adaptée aux besoins et souhaits des usagers.</p>
Acteurs	<p><u>Porteur :</u> MDPH 63</p> <p><u>Partenaires :</u> acteurs médico-sociaux et sanitaires du territoire.</p> <p><u>Financeurs :</u> Espace autonomie 63 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MDPH 63 • CD63 • CFPPA <p>EqLAAT : CNAM</p>
Ressources	<p><u>Ressources matérielles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'action collective mobilise de multiples ressources matérielles : un parc d'aides techniques étoffé chaque année. • Pour l'animation de l'action : utilisation de supports pédagogiques (jeux de société adaptés : Perkichute, Chutopolis), brainstormings et échanges à partir de situations problématiques rencontrées par les participants.

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le déroulement de certaines actions : Un espace de vie créé pour le déroulement de mises en situation concrètes : cuisine, salle de bain, chambre, WC (lorsque l'action se déroule dans les locaux de l'Espace Autonomie). <p><u>Ressources humaines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP ergothérapeute pour la mission Espace Autonomie • 2 ETP ergothérapeutes pour la mission EqLAAT • 1 ETP chargé de mission EA/EqLAAT (0.75 mission EA, 0.25 mission EqLAAT) • 0.2 ETP Responsable
Evaluation	<p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <p>Accompagnements individualisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations réalisées à domicile • Nombre d'évaluations liées à l'aménagement de logement • Nombre d'évaluations liées aux aides techniques • Typologie d'aides techniques préconisées • Commune d'intervention • Age des usagers • Droits en cours (APA, PCH, etc.) • Origine de la demande • Goal Attainment Scale (GAS) • Satisfaction quant à l'utilisation de l'Aide technique, son accompagnement et son approvisionnement <p>Actions collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commune d'intervention • Nombre d'actions collectives sur l'année • Nombre de participants aux actions collectives • Âge des participants • Droits en cours (APA, PCH, etc.) • Thématiques abordées <p><u>Indicateurs d'évaluation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire de satisfaction remis à chaque participant à la fin de chaque action collective • Contact téléphonique à distance de l'accompagnement individuel pour recueillir le niveau de satisfaction
Perspectives	<p>Ce dispositif fait l'objet d'une fiche action du 1^{er} schéma Autonomie (personnes âgées/personnes en situation de handicap) départemental 2022 –2027.</p> <p>Poursuite et développement de l'action de l'Espace Autonomie en maintenant l'action territoriale, en renforçant la communication auprès des professionnels de soins libéraux (IDE, kiné, etc.)</p> <p>Développement de l'action de l'EqLAAT : pérennisation et généralisation des équipes, enrichissement du champ d'intervention des équipes en place après finalisation du bilan national (pistes évoquées : accompagnement sur l'aménagement de logement, aides à la communication adaptée).</p> <p>Évolution des champs d'action en lien avec la prescription des ergothérapeutes, réemploi et aides techniques de seconde main. Questionnement départemental sur la création d'une recyclerie.</p>